



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 99805

## Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que rencontrent les personnes handicapées en matière d'accès à l'art et à la culture. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les décisions qu'il entend prendre avec son collègue, M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, à la suite de la réunion de la commission nationale qui s'est tenue le 1er janvier dernier.

## Texte de la réponse

À l'issue de la commission nationale Culture Handicap que le ministre de la culture et de la communication a tenue le 1er juin 2006 avec le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, ainsi qu'avec l'ensemble des administrations concernées et les associations représentatives des personnes handicapées, plusieurs mesures nouvelles ont été prises : la signature d'une convention Culture et tourisme qui prévoit l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées au sein des équipements culturels grâce au développement du label Tourisme Handicap ; la signature d'une convention Culture et handicap qui prévoit l'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour les personnes handicapées accueillies au sein des établissements médico-sociaux, grâce à la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans les institutions médico-sociales et au développement de jumelages entre ces institutions et les équipements culturels ; dans le cadre de la mise en application de la loi du 11 février 2005, l'engagement par le ministère de la culture et de la communication d'un plan de formation de ses professionnels du cadre bâti (formation initiale et formation continue des architectes) ainsi que d'un plan d'action pour faciliter l'accès des personnes handicapées dans les monuments historiques ; la proposition par les deux ministres d'une démarche de conventionnement entre les directions régionales des affaires culturelles et les maisons départementales des personnes handicapées, permettant de mettre à disposition de ces dernières des informations et des compétences concernant les dispositifs d'accès à la culture des personnes handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99805

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7184

**Réponse publiée le :** 12 septembre 2006, page 9582